

# CONSERVER LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

## L'IMPORTANCE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

On ne saurait exagérer l'importance de la diversité biologique pour les sociétés humaines. Nous tirons d'elle nos cultures agricoles, nos vêtements, nos matériaux de construction, nos médecines traditionnelles et nos médicaments modernes. On estime que 40 % de l'économie mondiale repose sur des produits et des processus biologiques. Les pauvres, en particulier ceux qui vivent dans des zones à faible productivité agricole, dépendent lourdement de la diversité génétique de leur environnement. C'est pourquoi un usage efficient de la diversité biologique sous toutes ses formes – gènes, espèces et écosystèmes – est une condition préalable à tout développement durable. Pourtant, les activités humaines partout dans le monde sont la cause de la disparition progressive d'espèces de plantes et d'animaux bien plus vite que ne le ferait le rythme d'extinction naturel.

Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable appelle à l'action pour réduire sensiblement l'appauvrissement de la diversité biologique d'ici à 2010. Un des instruments pour y parvenir est la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 à Rio de Janeiro lors du Sommet de la Terre et dont le PNUE assure le secrétariat. La septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention a eu lieu à Kuala Lumpur (Malaisie) en février 2004. Elle réunissait plus de 2 300 participants représentant 161 gouvernements ainsi que des organismes des Nations Unies, des ONG, des organisations intergouvernementales, des communautés autochtones et locales, des universités et des industries. Parmi les 33 décisions prises figuraient l'engagement de préserver au moins 10 % de chaque écosystème, stabiliser la population de certaines espèces en voie de disparition et veiller à ce que le commerce international ne mette en danger aucune espèce de la faune et de la flore sauvages.

La Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui traite de ces problèmes, s'est réunie à Bangkok (Thaïlande) en octobre 2004. Les Parties à la Convention, qui est aussi administrée par le PNUE, se sont accordées sur un certain nombre de mesures

parmi lesquelles des restrictions supplémentaires sur le commerce du caviar pour enrayer le commerce illicite. Le caviar doit maintenant être exporté l'année même de sa production. Jusqu'à présent, les marchands pouvaient déclarer frauduleusement que leur marchandise avait été prise au cours des années précédentes pour contourner les quotas déjà en place pour protéger les espèces fragiles qui le produisent.

Parmi d'autres décisions prises par la CITES, on remarque une protection accrue des requins blancs et des poissons napoléons et l'interdiction totale du commerce du dauphin de l'Irrawaddy. Pour les éléphants d'Afrique, sujet de controverse récurrent et centre d'attention de nombreux observateurs de la CITES, un plan d'action a été décidé pour s'attaquer aux marchés nationaux non réglementés de l'ivoire. La Conférence a aussi renforcé les règles commerciales pour plusieurs espèces de plantes médicinales et placé des restrictions à l'exportation de bois d'Agar et de ramin, un arbre d'Asie du Sud-Est qui donne un bois d'œuvre très apprécié, afin de permettre aux Etats concernés de mieux gérer leurs stocks forestiers et de s'attaquer au commerce illicite.

## COMMENT EVALUER LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Les objectifs fixés pour la protection des écosystèmes adoptés par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en février 2004 ont été introduits pour surmonter la difficulté à quantifier la diversité biologique. Officiellement, 1,75 million d'espèces ont été recensées scientifiquement, néanmoins selon certaines estimations on en compterait près de 14 millions. Le PNUE mène un certain nombre d'activités pour améliorer la connaissance de chaque espèce et de l'écosystème au sein duquel elle évolue.

En février 2004, le PNUE a publié, à titre de contribution à la Convention sur la diversité biologique, un rapport intitulé « *Protected areas and biodiversity : An overview of key issues* ». Ce rapport souligne le besoin d'une coopération internationale accrue pour préserver les habitats et met en évidence l'impact de la diversité biologique dans les zones protégées sur des écosystèmes plus vastes. Pour atteindre les objectifs de 2010 sur la diversité biologique, il est essentiel que des zones



Arrivée des délégués au Centre de Convention Queen Sirikit, la veille du Congrès mondial de la nature à Bangkok, le 16 novembre 2004. Plus de 5 000 scientifiques, militants et représentants de gouvernements ont participé au Congrès, qui a duré neuf jours et qui visait à mettre en évidence les menaces croissantes qui pèsent sur la faune et de la flore sauvages de la planète. Le PNUE collabore étroitement avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) sur les questions de diversité biologique. © Saeed Khan/AFP/Getty Images

**LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES  
ETRES HUMAINS SONT  
TRIBUTAIRES DE LA DIVERSITE  
BIOLOGIQUE. EN 2002, LES  
DIRIGEANTS DU MONDE ENTIER  
SE SONT ENTENDUS POUR EN  
REDUIRE LA PERTE D'ICI A 2010**

entières soient protégées. Sous la direction du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC) du PNUE, à Cambridge (Royaume-Uni), l'élaboration d'une base de données mondiale sur les zones protégées s'est poursuivie en 2004. Le PNUE a aussi joué un rôle prépondérant lors d'une réunion sur le thème : « Au-delà des taux d'extinction : surveiller la faune et la flore sauvages en vue des objectifs de 2010 » tenue à la Royal Society à Londres (Royaume-Uni) et qui marquait une étape importante en direction des objectifs de 2010.

Le programme Globio est un autre exemple important d'évaluation de la diversité biologique. Grâce à cette méthode globale d'évaluation de l'impact de l'activité humaine sur la biosphère, le WCMC, la GRID-Arendal et l'Agence néerlandaise pour l'évaluation environnementale travaillent à un nouveau modèle mondial sur la diversité biologique. Plusieurs projets ont été lancés en 2004, dont des évaluations et des scénarios pour les zones marines et côtières, les récifs coralliens, les zones arides et les menaces pesant sur des ressources en eau douce dans les régions montagneuses d'Asie. L'intention est de couvrir tous les principaux écosystèmes avant 2010. En 2004, le PNUE a aussi terminé un projet sur les indicateurs de la diversité biologique à usage national. Financé par le Fonds pour l'environnement mondial, ce projet a permis de définir des indicateurs qui doivent faciliter la planification et la prise de décisions dans quatre pays pilotes : l'Equateur, le Kenya, les Philippines et l'Ukraine. Les meilleures méthodes identifiées vont être diffusées auprès d'autres pays pour les aider à protéger la diversité biologique et pour aider aussi au développement mondial et régional d'indicateurs de cette diversité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.



Les 87 Etats signataires du traité ont adopté des normes pour l'étiquetage de tous les organismes vivants modifiés (OVM) ou organismes génétiquement modifiés (OGM) destinés à l'alimentation, humaine ou animale. Ce nouveau système est obligatoire pour toutes les Parties au Protocole. Des procédures et des mécanismes ont également été adoptés pour encourager l'application du Protocole et offrir une assistance aux pays qui éprouvent des difficultés à y parvenir. Toujours lors de cette réunion, un groupe de négociation formé d'experts juridiques et techniques a été mis en place sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de migrations transfrontières d'OGM.

Par l'intermédiaire du FEM, le PNUE a joué un rôle décisif dans le renforcement des capacités des pays en développement et à économie en transition pour les aider à appliquer le Protocole de Cartagena. En collaboration avec l'Institut norvégien d'écologie génétique, le PNUE aide certains de ces pays ainsi que des petits Etats insulaires en développement à améliorer leurs capacités d'évaluation et de gestion des risques liés aux OVM.

Au total, 62 personnes venues de 40 pays ont participé à un stage de deux semaines organisé à l'Université de Tromsø en Norvège en juillet et août et intitulé « Fondements holistiques pour l'évaluation et la réglementation de l'ingénierie génétique et des organismes génétiquement modifiés ». Le but était de donner aux participants la formation nécessaire pour qu'ils puissent appliquer les dispositions du Protocole de Cartagena concernant l'évaluation des risques, dans leurs pays respectifs. Ce cours exceptionnel décrit la totalité du parcours d'un organisme génétiquement modifié, depuis l'identification du gène jusqu'à son rejet dans l'environnement et même au-delà. Des représentants de communautés autochtones étaient présents en tant que participants ou spécialistes.

## **PRESERVER LES FORETS**

Les forêts sont parmi les habitats les plus riches en diversité biologique et leur disparition est un problème mondial. Un rapport publié en février 2004 par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC) du PNUE souligne les risques qui pèsent sur un type d'habitat forestier important mais mal compris, les forêts nuageuses. Ces forêts, qui couvrent les sommets des montagnes et des collines, sont continuellement couvertes de brume. Elles abritent des milliers d'espèces rares et menacées. Elles ont aussi des fonctions essentielles pour le recueil de l'eau, stabilisant la couche superficielle du sol et apportant une source régulière d'eau douce à des millions de personnes.

Un rapport intitulé *Cloud Forest Agenda* publié par le PNUE en collaboration avec l'UNESCO et l'UICN a été rendu public lors de la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. C'est

la première production significative de l'Initiative pour les forêts nuageuses de montagne. Il démontre, entre autres, que la majorité de ces forêts humides se trouve en Asie et non en Amérique latine comme on le croyait jusque là, avec 60 % en Asie, 25 % en Amérique latine et 15 % en Afrique. Ce rapport insiste sur leur importance dans le développement des économies du monde ainsi que sur la nécessité absolue de préserver leur diversité biologique. Plus encore, il prévient que, si l'on veut les conserver, il est primordial d'améliorer la surveillance et la protection de ces habitats.

Une autre étude publiée en mai 2004 soulignait l'urgence d'une intervention pour préserver les réserves mondiales de bambous. Ces plantes géantes sont indispensables à la survie de certains des animaux les plus sympathiques mais aussi les plus menacés que sont les pandas et les gorilles. Elles sont aussi largement utilisées pour la construction, l'artisanat et l'alimentation. Le commerce du bambou, principalement des espèces cultivées, rapporte plus de 2 milliards de dollars par an. Le rapport intitulé « *Bamboo biodiversity (Africa, Madagascar and the Americas)* » et élaboré par le Réseau international de recherche sur le bambou et le rotin (INBAR), en collaboration avec le WCMC (PNUE), remarque que la moitié des 1 200 espèces de bambous à bois risque de disparaître.

## **PROTEGER LES GRANDS SINGES**

Le bambou fournit jusqu'à 90 % de l'alimentation des gorilles de montagne. Avec une population estimée à moins de 700 individus, ils sont les grands singes les plus en danger de la planète. Parmi les grands singes menacés, on compte les gorilles de plaine, les chimpanzés, les bonobos et les ourangs-outans. Depuis quelques années, le PNUE, l'UNESCO et les principales organisations de protection de la nature sont engagés dans le Projet pour la survie des grands singes (GRASP) qui collabore avec les pays où ils vivent pour encourager leur préservation.

Ce projet fait aussi appel au secteur privé. A titre d'exemple, la société de logistique DHL a offert, en 2004, le transport et la livraison de matériel de bureau fourni par la Fondation Born Free aux autorités de protection en Afrique occidentale et en Afrique centrale. Le PNUE a aussi affecté 50 000 dollars au GRASP pour la construction d'un mur bas destiné à arrêter les incursions dans la zone de conservation transfrontalière stratégiquement importante du Virunga.